

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Appel à projets ouvert du 23 novembre 2015 au 15 février 2016

Un établissement peut déposer plusieurs projets
Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé

1. DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Le présent document fournit les informations nécessaires au dépôt des propositions de projets dans le cadre de l'appel à projets visant la mise en place de séminaires doctoraux francophones.

L'appel est composé des documents suivants :

- Document de présentation pour référence ;
- Formulaire de candidature, à remplir.

L'information relative à cet appel est disponible en ligne sur le site du Bureau Europe Centrale et Orientale de l'AUF : <https://www.auf.org/bureau/bureau-europe-centrale-et-orientale/> (section **Appels d'offres**)

2. CADRE GÉNÉRAL

L'un des objectifs de l'axe Formation de la Programmation quadriennale 2014-2017 de l'Agence universitaire de la Francophonie est la formation d'acteurs compétents dans tous les domaines par la mise en place d'actions visant la formation pour la recherche et par la recherche.

Afin de répondre à cet objectif et d'encourager la création de réseaux européens francophones de recherche et de contribuer ainsi à la construction de l'Espace européen de la recherche, le Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF souhaite soutenir les établissements de la région pour la mise en place de séminaires doctoraux francophones.

L'objectif de cette démarche est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre des doctorants francophones d'Europe centrale et orientale, en favorisant les nouvelles coopérations dans des domaines innovants. Le cas échéant, un laboratoire d'un établissement membre de l'AUF situé à l'extérieur de l'Europe centrale et orientale pourra être associé de manière à favoriser les coopérations inter-régionales.

Le projet devra permettre l'organisation sur une année de trois séminaires doctoraux (un dans chaque établissement partenaire) associant des doctorants et leurs directeurs de thèse.

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le présent appel à projets s'adresse uniquement aux établissements membres de l'AUF en Europe Centrale et Orientale (www.auf.org/membres/).

Le projet doit être présenté par un consortium de trois établissements membres de l'AUF, représentant trois pays différents (dont au moins deux de la région Europe centrale et orientale).

Les propositions de projet doivent s'inscrire dans les domaines inclus dans l'Annexe 1.

L'établissement porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :

- être membre de l'AUF en Europe centrale et orientale ;
- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées.

Les trois établissements doivent :

- être à jour dans le paiement de la cotisation¹ à l'AUF ;
- désigner chacun un doctorant et son directeur de thèse francophones qui seront impliqués dans le projet. Ils seront les principaux bénéficiaires du programme. La participation des trois directeurs de thèse et des trois doctorants à l'ensemble des séminaires est obligatoire.

¹ Conformément au Règlement financier de l'AUF, un membre dont les cotisations sont impayées depuis trois ans et plus, est réputé démissionnaire. Sa réintégration ne saurait s'effectuer sans le règlement complet des sommes dues.

4. SOUTIEN DE L'AUF

Le montant maximal de la subvention octroyée pour un projet ne pourra dépasser 10 000 €.

Le financement de l'AUF porte uniquement sur l'organisation de trois séminaires doctoraux impliquant à chaque fois pour chaque établissement un doctorant et son directeur de thèse. Un séminaire sera organisé dans chaque établissement partenaire. La durée maximale des séminaires est de quatre jours (y compris les voyages).

L'AUF assurera la prise en charge des frais liés aux mobilités des chercheurs entre les établissements partenaires du projet. La prise en charge se fera selon les règles en vigueur à l'AUF.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets devra être assuré par les moyens propres des établissements partenaires ou par d'autres sources.

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le Bureau Europe centrale et orientale, après examen de la recevabilité des dossiers, les soumet à une évaluation scientifique par des experts selon les domaines couverts par les projets.

A l'issue de l'expertise, l'ensemble des dossiers est soumis à la Commission régionale d'experts du BECO qui établit la liste des projets recommandés pour un financement.

Le Bureau Europe centrale et orientale publie la liste des projets à financer à concurrence des budgets disponibles.

La liste des résultats définitifs sera mise en ligne dans la rubrique « Actualités » du site du BECO :

<https://www.auf.org/bureau/bureau-europe-centrale-et-orientale/>

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères retenus pour l'évaluation et la sélection des projets sont les suivants:

- l'opportunité régionale du projet ;
- la qualité et les compétences des équipes de chercheurs impliquées dans le projet ;
- les complémentarités de la coopération (apports mutuels, perspectives de coopérations futures, etc.) ;
- les perspectives (publications académiques, retombées économiques et industrielles potentielles, etc.) ;
- la valorisation (durabilité, diffusion et exploitation) des résultats du projet.

Seront considérés comme prioritaires les projets qui proposent des activités favorisant la durabilité des coopérations, l'intégration des établissements dans l'Espace européen de la recherche ainsi que ceux recherchant la synergie avec d'autres programmes de recherche.

L'AUF se réserve le droit de tester le niveau de français des participants aux projets recommandés par la Commission régionale d'experts du BECO.

7. DURÉE DES PROJETS

La durée des projets est de **12 mois maximum**, calculée à partir de la date de signature de la convention.

Les projets pourront débuter dès réception des conventions signées.

8. MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PROJETS

Lorsqu'une subvention est attribuée, une lettre de notification et une convention indiquant les types de soutien accordés et précisant les modalités des engagements financiers sont adressées au plus haut responsable de l'institution coordinatrice du projet. Le retour de la convention dûment signée dans les délais impartis conditionne l'attribution définitive de la subvention.

Dans un délai d'un mois après chaque séminaire, les responsables de projet devront faire parvenir au Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF un rapport (résumé de séance ainsi qu'un résumé de chaque communication, etc).

Au plus tard deux mois après la fin du projet, les responsables de projet devront faire parvenir au Bureau Europe centrale et orientale un rapport qui précisera l'évolution de la coopération et soulignera notamment les perspectives.

La mise en œuvre du soutien de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet sont assurés par le Bureau Europe centrale et orientale, en relation avec sa Commission régionale d'experts.

9. CALENDRIER DE L'APPEL

23 novembre 2015	Lancement de l'appel à projets
15 février 2016	Clôture de l'appel à projets
avril 2016	Réunion de la commission d'évaluation et de la commission de sélection
fin avril 2016	Publication des résultats de l'appel à projets
mai 2016	Signature des conventions

10. CONSTITUTION DU DOSSIER

ATTENTION :

Le dossier doit obligatoirement être envoyé, **dans un seul envoi**, à l'adresse bianca.oprisan@auf.org avant le **15 février 2016**, **délaï de rigueur**.

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment complété ;
- les curriculum vitae synthétiques (une page, maximum) des trois directeurs de thèse et des trois doctorants qui participent au projet ;
- les résumés du sujet de thèse de chaque doctorant (une page, maximum) ;
- les attestations d'inscription en thèse des trois doctorants.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être **rédigées en français**. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après l'envoi du dossier, même si l'appel à projets est encore ouvert.

Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.

ANNEXE 1 – LISTE DES CHAMPS DISCIPLINAIRES

Champs disciplinaires	Code	Champs disciplinaires	Code	Champs disciplinaires	Code
Agro-alimentaire	D101	Économie	D118	Mathématiques	D132
Agronomie	D102	Environnement	D120	Médecine	D133
Aménagement du territoire	D103	Foresterie	D121	Médecine vétérinaire	D134
Architecture	D106	Génie	D122	Océanographie	D135
Arts	D107	Géographie	D123	Physique	D137
Astronomie	D108	Géologie	D124	Santé	D141
Biologie	D109	Gestion	D125	Statistiques	D144
Biotechnologies	D110	Hydrologie	D127	Télécommunications	D145
Chimie	D111	Informatique	D128	Téledétection	D146
Écologie	D117				

ANNEXE 2 – LISTE DES IMPLANTATIONS DU BUREAU EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DE L'AUF

Bureau Europe centrale et orientale 1, rue Schitu Magureanu 050025, Bucarest, ROUMANIE Téléphone : 004 021 312 12 76	Antenne de Chisinau Université Libre Internationale de Moldova 52, rue Vlaicu Pârcalab, bureau 329 2012, Chisinau, MOLDOVA Téléphone : 00 373 22 23 75 35
Antenne de Sofia 1, rue Léopold Sédar Senghor Bâtiment Nord, entrée Shipka, étage 4 1618, Sofia, BULGARIE Téléphone : 00 359 2 423 29 54	Campus numérique francophone d'Erevan Université Linguistique d'État « V. Brussov » d'Erevan 42, rue Toumanian 002, Erevan, ARMÉNIE Téléphone : 00 374 10 54 39 09
Campus numérique francophone de Tbilissi Université d'État de Tbilissi 36, avenue Tchavtchavadzé Bâtiment V, 0179, Tbilissi, GÉORGIE Téléphone : 00 995 32 91 60 08	Campus numérique francophone de Tirana Université de Tirana Faculté des Langues Étrangères rue El Basan, étage 1, salle 107 Tirana, ALBANIE Téléphone : 00 355 68 24 14 329